

POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Titre de la politique:	Politique Institutionnelle Développement Durable
Champ de la politique:	Développement durable
Approuvé par:	UM6P President
Effective Date:	27 août 2024

CADRE JURIDIQUE

Dahir n° 1-03-59 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement ; Dahir n° 1-14-09 du 4 jourmada I 1435 (6 mars 2014) portant promulgation de la loi cadre n° 99-12 portant charte nationale de l'environnement et du développement durable ; Décret N° 2.19.452 du 14 dou al kiada 1440 (17 juillet 2019), portant organisation de la commission nationale du développement durable ; Décret n° 2-19-721 du 3 ramadan 1441 (27 avril 2020) portant création de la commission nationale des changements climatiques et de la diversité biologique ; Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).

SECTION 1 ENONCE

- 1.1. Université Mohammed VI Polytechnique contribue à améliorer la qualité de vie des personnes sans compromettre celle d'autrui et celle des générations futures. Dans cette optique, l'UM6P s'engage pleinement dans une démarche de Développement Durable.
- 1.2. Face aux enjeux tant environnementaux que sociaux et économiques du Développement Durable, l'UM6P entend entre autres :
 - 1.2.1. Assurer des formations universitaires et exécutives de qualité et des activités de recherche de pointe dans ses champs multidisciplinaires d'intervention ;
 - 1.2.2. Pérenniser ses activités et réduire son empreinte écologique par l'application de pratiques d'opération, de gestion et de gouvernance durables et responsables ;
 - 1.2.3. Stimuler le partage d'expertises sur les scènes régionale, nationale et internationale et contribuer aux initiatives novatrices au chapitre du Développement Durable.

SECTION 2 CHAMP D'APPLICATION

- 2.1. La présente Politique s'applique à l'ensemble des unités administratives, de formation et de recherche de l'UM6P ainsi qu'aux membres de la communauté universitaire.

2.2. L'UM6P applique sa Politique de Développement Durable dans le cadre de sa mission, aux activités universitaires, et ce dans les limites de son champ d'intervention et dans le respect des lois et des réglementations en vigueur.

SECTION 3 OBJET

La Politique de Développement Durable de l'UM6P vise à :

- 3.1. Assurer la cohérence et l'efficacité des actions institutionnelles mises en place en matière de Développement Durable, en concertation avec la communauté UM6P ainsi que ses différents partenaires locaux et régionaux et internationaux, en accord avec les politiques et règlements institutionnels et dans le respect des lois en vigueur ;
- 3.2. Assurer l'adhésion des membres de la communauté UM6P aux valeurs du Développement Durable ainsi qu'à sa politique et de ses objectifs, de façon à stimuler leur engagement par des actions concrètes ;
- 3.3. Favoriser des résultats durables dans ses activités de formation et de recherche, de même que dans sa vie communautaire, ses opérations courantes et l'aménagement de son territoire ;
- 3.4. Contribuer aux solutions des enjeux africains en matière de Développement Durable ;
- 3.5. Inspirer l'UM6P dans ses actions et sa stratégie vers l'atteinte de ses objectifs à travers le prisme du Développement Durable.

SECTION 4 DEFINITIONS

- 4.1. **Activité universitaire :** L'ensemble des activités de recherche, de formation, de diffusion du savoir, de même que toute activité liée au travail des membres de la communauté universitaire, tenue dans les lieux universitaires au bénéfice de la mission de l'institution, à l'exclusion des entreprises prestataires qui sont amenées à œuvrer sur les campus de l'UM6P.
- 4.2. **Développement Durable :** Le Développement Durable s'exprime par la pérennité et l'amélioration des générations présentes et futures et se réalise par un équilibre entre les efforts investis dans le milieu de vie (environnement), le mode de vie (société) et le niveau de vie (économie). Le Développement Durable vise à ce que l'interaction et la complémentarité entre les enjeux de milieu, de mode et de niveau de vie soient prises en compte par l'ensemble des acteurs du milieu et orientent les processus décisionnels et les actions qui en découlent.
- 4.3. **Lieu universitaire :** Tout édifice, terrain ou local qui est sous la responsabilité de l'UM6P.

4.4. **Membres de la communauté universitaire** : Désigne toute personne et organisme œuvrant pour et dans le cadre de la réalisation de la mission de l'UM6P.

SECTION 5 PROVISIONS

Principes Directeurs

- 5.1.L'UM6P vise à être un banc d'essai en matière de Développement Durable, où elle collabore avec les différents acteurs de la société afin d'expérimenter et mettre en place de nouvelles approches, technologies ou façons de faire à ce chapitre de développement Durable ;
- 5.2.La planification des objectifs stratégiques de l'UM6P prend en compte son engagement à agir de manière durable, dans une perspective lui permettant d'assurer sa viabilité, l'épanouissement de ses membres, le rayonnement de sa culture, de même que le respect et la réalisation de sa mission ;
- 5.3.Le processus de Développement Durable s'appuie sur la compréhension par les membres de la communauté universitaire des enjeux liés au milieu de vie, au mode de vie et au niveau de vie des populations, par leur engagement dans la démarche mise en œuvre par l'UM6P et par leur participation aux actions déployées dans le cadre de la mise en application de la Politique Développement Durable ;
- 5.4.L'amélioration des processus et des pratiques actuelles, l'innovation et la créativité dans les pratiques de gestion et les opérations courantes sont au cœur du Développement Durable pour y être valorisées davantage ;
- 5.5.La valorisation, l'amélioration et le développement du patrimoine naturel, immobilier, culturel et intellectuel de l'UM6P évoluent dans une perspective de Développement Durable ;
- 5.6.Les personnes sont au centre des finalités du Développement Durable et, en ce sens, le maintien et l'amélioration de leur qualité de vie et de leur santé demeure un objectif essentiel ;
- 5.7.L'acquisition, la production, l'utilisation et la disposition des ressources requises pour la réalisation de la mission de l'UM6P doivent se faire de manière efficiente et de façon à réduire au minimum leur empreinte écologique et leurs impacts défavorables sur le milieu ;
- 5.8.L'UM6P effectue un suivi régulier de ses réalisations en matière de Développement Durable qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de celles-ci ;

5.9.L'UM6P s'investi dans l'amélioration de sa capacité à acquérir et transmettre son savoir en matière de Développement Durable et s'efforce de le transposer au sein de la communauté universitaire ainsi que la société.

Axes d'Intervention

5.10. Gouvernance et intégration du Développement Durable dans les orientations et opérations institutionnelles :

- 5.10.1. Prendre en compte le Développement Durable et ses enjeux lors de l'élaboration et la mise œuvre des orientations stratégiques institutionnelles.
- 5.10.2. Œuvrer avec les divers partenaires de l'UM6P dans l'optique de concrétiser la notion de banc d'essai en Développement Durable à l'UM6P et ainsi et mettre en place de nouvelles approches, technologies et façons de faire en la matière.
- 5.10.3. Faire la promotion du Développement Durable au sein de la communauté universitaire et soutenir la réalisation de projets de même que la concrétisation de gestes individuels et collectifs dans ce sens.

5.11. Intégration du Développement Durable dans la formation :

- 5.11.1. Intégrer dans les activités de formation les notions de Développement Durable en fonction du domaine d'étude des étudiants.
- 5.11.2. Appliquer les connaissances en Développement Durable dans les opérations de l'UM6P et dans le développement de l'institution.

5.12. Recherche

- 5.12.1. Encourager la recherche sur les enjeux liés au Développement Durable.
- 5.12.2. Favoriser les pratiques de recherche s'inspirant des objectifs et principes de la Politique de Développement Durable.

5.13. Opérations de l'UM6P

- 5.13.1. Assurer la santé financière de l'UM6P par une gestion efficiente et responsable, la mise en valeur de l'utilisation rationnelle des ressources existantes et la mise en place de partenariats porteurs avec le milieu.
- 5.13.2. Utiliser et faire l'acquisition de biens et services de façon responsable en tenant compte, notamment, de leur empreinte écologique et de leur cycle de vie.

5.13.3. Intégrer le Développement Durable dans les plans de développement et d'entretien des infrastructures de l'UM6P.

5.13.3. Gérer de façon responsable la consommation d'eau et d'énergie et favoriser les sources d'énergie à faible impact sur l'émission de gaz à effet de serre.

5.14. Le mode et le milieu de vie

5.14.1. Promouvoir les saines habitudes de vie auprès de la communauté universitaire, notamment en matière de bonne alimentation, de gestion du stress et de l'activité physique.

5.14.2. Promouvoir l'engagement des membres de la communauté dans diverses causes sociales et humanitaires.

5.14.3. Promouvoir la santé, la sécurité et la qualité du milieu de travail, d'étude et de vie.

5.14.4. Favoriser les moyens de déplacements durables.

5.14.5. Favoriser les actions permettant une ouverture sur le monde et des expériences outre frontières notamment au chapitre du Développement Durable.

5.14.6. Valoriser le Développement Durable comme élément de la culture organisationnelle de l'institution.

5.14.7. L'UM6P s'engage à respecter et promouvoir les principes suivants :

5.14.7.1. Mettre en œuvre les ressources nécessaires pour devenir un milieu inclusif dans ses pratiques afin que tous et chacun puisse s'épanouir dans le respect, la dignité et la reconnaissance des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur l'ethnicité, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, la condition sociale, le handicap. L'UM6P s'assure de créer un milieu de travail et d'étude diversifié et inclusif ;

5.14.7.2. L'UM6P s'engage à maintenir un milieu de travail et d'étude exempt de violence, de harcèlement, de harcèlement sexuel, et de discrimination ;

5.14.7.3. Toute personne a le droit d'être traitée avec respect et d'étudier ou de travailler dans un environnement sain, exempt de toute forme de violence, de harcèlement, de discrimination ou d'abus ;

5.14.7.4. Aucune manifestation de violence physique, de harcèlement, de discrimination, ou encore, d'abus de pouvoir ou de confiance n'est tolérée à l'UM6P ;

- 5.14.7.5. La direction de l'UM6P met en place les moyens pour favoriser un milieu de travail et d'études sain, en misant, entre autres, sur la prévention et la gestion des conflits ;
- 5.14.7.6. L'UM6P prône la responsabilité de tous dans le maintien d'un milieu de vie sain : toute personne a la responsabilité de dénoncer une situation de violence, de harcèlement, de discrimination ou d'abus dont elle est témoin ;
- 5.14.7.7. Toute plainte relative à la violence, au harcèlement, à la discrimination ou à l'abus est traitée avec diligence, confidentialité et équité.

Mise en Oeuvre

- 5.15. Pour réaliser les objectifs de la politique Développement Durable de l'UM6P, il conviendrait de soumettre pour approbation par le Président de l'université :
- 5.15.1. Des cibles institutionnelles en matière de Développement Durable ;
- 5.15.2. Des indicateurs permettant d'assurer le suivi de l'évolution de l'atteinte des cibles et la mise à jour, du tableau de bord institutionnel en matière de Développement Durable ;
- 5.15.3. Du plan d'action triennal élaboré par le groupe de travail en Développement Durable de l'UM6P en concertation avec les diverses entités et membres de l'institution ;
- 5.15.4. Du rapport annuel présentant les réalisations accomplies et les performances obtenues selon le référentiel de Développement Durable reconnu et adopté par l'institution.

SECTION 6 ROLES ET RESPONSABILITES

- 6.1. Tous les membres de la communauté de l'UM6P ont la responsabilité de respecter, de se conformer et de participer à la mise en œuvre de ladite politique Institutionnelle de Développement Durable.
- 6.2. La direction de l'UM6P s'engage à poursuivre cette politique en veillant à ce que les moyens nécessaires pour l'obtention des objectifs fixés soient mobilisés, en favorisant la participation, la responsabilité et l'engagement à tous les niveaux de la hiérarchie et en valorisant les compétences de chacun.
- 6.3. L'application de la Politique de Développement Durable relève du Président de l'UM6P et sa mise en œuvre est coordonnée par le département Développement Durable de l'UM6P relevant du Bureau du Président.

SECTION 11 APPROBATION

Autorité d'approbation	Signature et Date
<i>Responsable de la politique</i> Développement Durable	
<i>Validée par</i> <i>Policy Office</i> <i>Département Développement Durable</i>	
<i>Approuvée par</i> Hicham El Habti, President	

La Politique peut être révisée au besoin. Cependant, elle sera révisée sur une base quadriennale à partir de sa date d'adoption.

Première diffusion par le Président en 2021

Dernière révision : 27 août 2024

Historique des révisions : 1

Revision No.	Effective Date	Description
2		
1	2024	Revue
0	2021	Création

*Prochaine révision prévue le : **Août 2028***